



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tribunaux

Question écrite n° 81129

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, au sujet des tribunaux implantés en milieu rural. Dans un département tel que celui de la Lozère, il apparaît indispensable de maintenir un maillage judiciaire cohérent afin de garantir la notion de proximité. Il désire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le garde des Sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'il attache la plus haute importance au fonctionnement des juridictions du département de la Lozère. Il a demandé que leur situation soit examinée avec la plus grande attention par la Chancellerie qui a été saisie d'un projet ambitieux de modernisation et de pérennisation de l'ensemble de ces structures judiciaires. La réflexion en cours s'attache à répondre parfaitement aux attentes exprimées de maintien d'un maillage judiciaire cohérent, de garantie de la proximité et de souci de voir évoluer, en tant que de besoin, la carte judiciaire en fonction des réalités et des besoins locaux, avec le concours des élus. Enfin, s'agissant de la situation immobilière du tribunal de grande instance de Mende, cette juridiction fera partie des sites qui bénéficieront d'une analyse approfondie, dans le cadre du schéma directeur immobilier sur le ressort de la cour d'appel de Nîmes.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81129

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11718

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1350